

MAIRIE DE SAINT MARTIN DE L'IF

Département de Seine-Maritime Tél. : 02.35.91.27.15 E-mail : mairie.freville@freville76.fr

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Nombre de Conseillers présents : 35
Nombre de Conseillers votants : 35 + 4 Procurations
Date de convocation : le 19 janvier 2016
Date d'affichage : le 19 janvier 2016

L'an deux mille seize, le vendredi vingt neuf janvier, à vingt heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Sylvain GARAND, maire.

Etaient présents : M GARAND Sylvain maire de Saint Martin de l'If - maire délégué de Fréville, M ACHER Christophe 1^{er} adjoint de Saint Martin de l'If - maire délégué de Betteville, M CLECH Jean-Pierre maire délégué de La Folletière, M DUBOST Rémi maire délégué de Mont de l'If, M DUMONTIER Jean-François 1^{er} adjoint de la commune déléguée de Betteville, MME NORDET sandrine 2^{ème} adjoint de la commune déléguée de Betteville, M LEBESNE Daniel adjoint délégué de la commune de la Folletière, M VERDIERE Jean-Jacques 1^{er} adjoint de la commune déléguée de Fréville, MME VIRVAUX Nadine 2^{ème} adjoint de la commune déléguée de Fréville, M BROCHET Didier 3^{ème} adjoint de la commune déléguée de Fréville, MME PONSAR Valérie 3^{ème} adjoint de la commune déléguée de Fréville, MME LHERNAULT Martine adjoint délégué de la commune de Mont de l'If, MME AUCLAIR Jeanine, M BARE ALAIN, MME BOUTBAL Sophie, MME CANTREL Anita, M COLANGE Stéphane, M DOUCET Jean-Marc, M DOUVILLE Olivier, M FREMONT Frank, M GAMARD Jean-Marie, M KACZMARCZYK Alexandre, M LAVICE Alexis, MME LECONTE Mauricette, M LECOURT Dominique, M LEFEBVRE Dominique, MME LEMELLE Isabelle, M LEVASSEUR Eric, MME LOZAY Stéphanie, MME LUCAS Sonia, M MALANDAIN Thierry, MME MARCHAND Sarah, MME PADE Véronique, M SENARD Dominique, M VIGER Joël, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : M AGASSE Cyril, M AUBERVILLE Jean-Marie, MME DE SUTTER Chantal, MME DEBRAY Chantal, MME DUTOT Bérengère, MME GODEBOUT Françoise, M HAAS François, MME KOLLMANN Marie, M LOISEL Laurent, M MOTTET Mickaël, MME SILLIARD Marie-Cécile, M TURPIN Jérémie,

Procurations : Mme DUTOT Bérengère à M DOUVILLE Olivier ; M MOTTET Mickaël à M GARAND Sylvain ; MME SILLIARD Marie-Cécile à MME MARCHAND Sarah ; M TURPIN Jérémie à M COLANGE Stéphane

Monsieur Jean-Jacques VERDIERE est élu secrétaire de séance. Le compte rendu de la dernière réunion en date du 05 janvier 2016, transmis aux conseillers par mail ou courrier le 15 janvier 2016, a été approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° : 5	DATE : 29/01/2016
----------------------------	--------------------------

OBJET : PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu l'Article L153-4 mentionnant qu'en cas de création d'une commune nouvelle, les dispositions des plans locaux d'urbanisme applicables aux anciennes communes restent applicables. Elles peuvent être modifiées ou mises en compatibilité avec une opération d'utilité publique ou d'intérêt général jusqu'à l'approbation ou la révision d'un plan local d'urbanisme couvrant l'intégralité du territoire de la commune nouvelle. La procédure d'élaboration ou de révision de ce dernier plan est engagée au plus tard lorsqu'un des plans locaux d'urbanisme applicables sur le territoire de la commune nouvelle doit être révisé.

Vu l'Article L153-10 stipulant que la commune nouvelle compétente en matière de plan local d'urbanisme ou de document en tenant lieu peut décider d'achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme ou de document en tenant lieu applicable sur le territoire des anciennes communes qui aurait été engagée avant la date de création de la commune nouvelle. La commune nouvelle se substitue de plein droit aux anciennes communes dans tous les actes et délibérations afférents aux procédures engagées avant la date de sa création.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 07 décembre 2015, la commune nouvelle de saint Martin de l'IF a été créée en intégrant les communes de Betteville, La Folletière, Fréville et Mont de l'If,

Vu le décret N° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1^{er} du code de l'Urbanisme et à la modernisation du contenu du PLU paru au JO du 29 décembre 2015,

En conséquence, le conseil municipal de la commune nouvelle de Saint Martin de l'If décide, à l'unanimité,

- d'achever les procédures d'évolution du PLU de Fréville,
- de prendre de fait le relais administratif et financier des dites procédures en cours suivantes :

1^{ère} procédure MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 février 2014 approuvant la modification N°1 du PLU (approuvé le 29 février 2008) selon les modalités simplifiées,

Par délibération en date du 11 septembre 2015, le conseil municipal de Féville a décidé de lancer la procédure de modification simplifiée du P.L.U. avec la nouvelle modification portant sur :

La modification de l'article 11 relatif aux toitures,

La réduction de l'emplacement réservé N°2,

La mise à jour du plan des risques naturels.

2^{ème} procédure PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 11 septembre 2015, le conseil municipal de Féville,

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L123-14, L123-14-2, L300-6 et R123-23-2,

A décidé de prendre acte de l'opportunité et de l'intérêt pour la commune d'engager une procédure de mise en compatibilité du PLU au regard de l'opération faisant l'objet de la procédure de déclaration de projet relative au classement d'une partie de la parcelle cadastrée en section AD N° 317 en zone AUI, afin de permettre la création d'un pôle médical, et de donner autorisation au maire de signer tout contrat, avenant ou convention de prestation de service nécessaire à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, et notamment d'organiser la réunion d'examen conjoint prévue par le code de l'urbanisme avant le lancement de l'enquête publique.

Publié, affiché le 09 février 2016 à la mairie de Saint Martin de l'If et transmis en préfecture le 09 février 2016.



Le Maire,
Sylvain Garand

